

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015 à 20 HEURES 30

Date de convocation : 27/10/2015

**Présents : Mmes Eliane CATTENOT, Sandrine GOULY, Sophie FERROUILLET,
MM Michel CHAVANT, Philippe JACQUIN, Jean-Yves MEUNIER,
Jean-Claude NEVERS, Jean-Louis TISSOT**

Absents excusés : Mme Jacqueline AURINE, MM. Joël ANTOINE et Claude BAUGEY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Délibération n°2015-34

- Fixe le tarif de l'affouage 2016 parcelle 43a conformément à l'estimation de l'ONF à 6,50 € le stère soit pour 30 stères un montant de 195 €.
- Charge M. le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

Délibération n°2015-35

- Décide de fixer le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la communauté de communes Petite Montagne dans le cadre d'un nouvel accord local conformément aux conditions posées par la loi 2015-264 du 9 mars 2015
- Fixe dans le cadre susvisé le nombre de sièges de conseiller communautaire à 51 répartis ainsi :

Commune	Nombre de Sièges	Commune	Nombre de Sièges	Commune	Nombre de Sièges
ARINTHOD	6	CHISSERIA	1	MARIGNA sur VALOUSE	1
THOIRETTE	4	COISIA	1	MONNETAY	1
AROMAS	3	CONDES	1	MONTAGNA Le TEMPLIER	1
SAINT – JULIEN	2	CORNOD	1	MONTFLEUR	1
ANDELOT MORVAL	1	DESSIA	1	MONTREVEL	1
LA BALME D'EPY	1	DRAMELAY	1	SAVIGNA	1
LA BOISSIERE	1	FETIGNY	1	Saint- HYMETIERE	1
BOURCIA	1	FLORENTIA	1	VALFIN sur VALOUSE	1
BROISSIA	1	GENOD	1	VESCLES	1

CERNON	1	GIGNY sur SURAN	1	VILLECHANTRIA	1
CEZIA	1	LAINS	1	VILLENEUVE Les CHARNOD	1
CHARNOD	1	LAVANS sur VALOUSE	1	VOSBLES	1
CHATONNAY	1	LEGNA	1		
CHEMILLA	1	LOUVENNE	1		

- Rappelle que les sièges de conseiller communautaire suppléant concernent uniquement les communes représentées par un seul conseiller communautaire titulaire.
- Prend acte que cet accord local devra respecter les conditions de majorité explicitées ci-dessus pour pouvoir être entériné par monsieur le Préfet du Jura.
- Prend acte que les conseillers communautaires installés après le renouvellement des conseillers municipaux de mars 2014 restent en place si la commune voit son nombre de siège maintenu ou augmenté.
- Rappelle que, le cas échéant, les nouveaux conseillers communautaires seront désignés dans l'ordre du tableau arrêté après le renouvellement des conseillers municipaux de mars 2014 pour les communes de moins 1000 habitants et selon les dispositions de l'article L5211-6-2 du CGCT dans les communes de plus de 1000 habitants

Délibération n°2015-36

- Est favorable au périmètre tel qu'il est proposé par le schéma départemental de coopération intercommunale du 12/10/2015.
- En cas de regroupement avec les communautés de communes voisines, demande que la commune de MONTFLEUR soit rattachée à la Communauté de Communes de Saint-Amour.
- Refuse l'anticipation du transfert de la compétence eau potable du fait des difficultés de mise en oeuvre sans travail en amont avec les structures gestionnaires et donc refuse la dissolution du Syndicat des Eaux de la Région de MONTAGNA-LE-TEMPLIER au 1^{er} janvier 2017.

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2015
Le Maire, Jean-Claude NEVERS